



Paris le 6 Février 2019

A l'attention de Madame BOREL-LINCERTIN

Présidente de la Collectivité départementale

DOMINIQUE

THEOPHILE

SENATEUR DE
GUADELOUPE

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES*

*VICE-PRESIDENT
DE LA DELEGATION
OUTRE-MER*

Madame la Présidente,

Devant la gravité des questions qui se posent à la population guadeloupéenne, il me paraît opportun que vous fassiez usage du pouvoir que vous tenez de l'article L 5913-1 du code général des collectivités territoriales en convoquant avant la fin de ce premier semestre 2019 une réunion du congrès des élus départementaux et régionaux.

Dans un contexte de plus en plus marqué par la rareté de l'argent public depuis des décennies et qui conduit à un désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines : la crise de la gestion de l'eau, les insuffisances des moyens de transport, la difficile prise en charge des risques et des dommages environnementaux, les sommets inquiétants atteints par la dette publique locale nous pressent de réagir. Partout, la réduction des services publics et leur dysfonctionnement contribuent à l'accroissement des inégalités et à l'appauvrissement des familles contraintes de puiser dans leurs revenus, voire dans leur épargne, les moyens de la compensation. De plus, ils diminuent l'espérance des plus jeunes comme de ceux qui sont demeurés en marge du système.

Il est urgent de réformer nos administrations et notre appareil administratif afin de réaliser les économies nécessaires à la relance des activités et de disposer des ressources utiles à la dynamisation de notre archipel. La multiplicité et la complexité de nos institutions découragent les initiatives et les énergies nouvelles, les dépenses publiques sont difficilement maîtrisées et le maintien des pratiques nées dans cet environnement défectueux aggravent nos handicaps. Dès lors, la mutualisation des services est la voie incontournable qu'il nous faut envisager au cours d'un débat qui remet l'initiative politique au cœur de la société guadeloupéenne.

Telle est la fonction du congrès des élus départementaux et régionaux créé par la loi du 13 décembre 2000 pour délibérer « de toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition relative à de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers le département et la région



concernés, ainsi que de toute modification de la répartition des compétences entre ces collectivités locales ».

Cette réunion devrait avoir une visée prospective. En effet, l'ampleur des défis exige une marche à suivre pour demain. En finir avec les expédients qui navrent par leur efficacité limitée pour privilégier une réflexion au fond avec une programmation de nature à préserver dans les meilleures conditions l'épanouissement des générations futures, voilà l'exigence de notre temps.

Cet espace de rencontre permettra à la représentation locale et aux parlementaires d'approfondir les réflexions nécessaires à la solution des problèmes que la Guadeloupe traverse aujourd'hui.

Il serait à mon avis opportun au moment où s'ouvre au niveau national le grand débat, de pouvoir présenter une contribution dans le volet institutionnel, née de notre territoire et s'appuyant sur le droit à la différenciation évoqué par le Président de la République.

Il conviendra nécessairement de créer les conditions d'une participation du plus grand nombre de nos concitoyens à cette noble réflexion.

Veuillez agréer Madame la Présidente mes sincères salutations républicaines

Le sénateur de Guadeloupe
Dominique THEOPHILE

Madame Josette BOREL-LINCERTIN
Présidente de la Collectivité départementale
De Guadeloupe
Basse-Terre 97100

Copies :

Président de la Collectivité Régionale de Guadeloupe
Président de L'association des Maires de Guadeloupe